

## « Pour la Dissolution des Ordres de Santé »

Dans la suite de ses rapports sur l'Ordre des Chirurgiens Dentistes en 2016 puis sur celui des Masseurs Kinésithérapeutes en 2017, la Cour des Comptes vient de publier celui relatif à l'Ordre des Médecins ...il est lui aussi ACCABLANT. Il lève le voile sur les dérives considérables de l'institution ordinaire médicale dans des domaines multiples :

- activité juridictionnelle et disciplinaire partielle ;
- pratique financière et gestionnaire malhonnête, favoritisme familial, appétit immobilier ;
- rentes de situation pour les conseillers ordinaires nationaux et départementaux ;
- bureaucratisme croissant avec multiplication de réunions indemnisées
- grassement pour les participant-e-s ;
- obscurantisme du fonctionnement au quotidien ;
- faillite dans l'application de la déontologie médicale et de l'organisation des gardes ;
- manque de vigilance face à la relation médecins-industrie ;
- complaisance pour des médecins condamnés pénalement pour viols et agressions sexuelles (et le futur procès de Joël Le Scouarnec le confirmera en mars 2020...) ;
- etc...

Tout ceci s'ajoute à ce que nous dénonçons régulièrement dans nos champs professionnels respectifs et au danger de création de nouveaux ordres sous la pression de quelques lobbies (cf la mise en place caricaturale de l'ordre infirmier depuis 2006, contre l'avis majoritaire des professionnel-le-s).

### Au-delà de ce que nous vivons dans l'exercice de nos métiers :

- obligation d'adhérer et de financer ces pseudo-syndicats obligatoires qui prétendent pouvoir parler en notre nom ;
- menaces et sanctions de leurs tribunaux d'exception si nous ne sommes pas dans la ligne idéologique imposée,

**nous estimons que ces structures sont nocives pour la Santé Publique.**

Nous venons donc, par le présent manifeste, signifier publiquement que **nous cessons de cautionner et de financer ces regroupements professionnels.**

**Il est indispensable qu'un débat public fasse le bilan de ces ordres.** Les évolutions réglementaires nécessaires, que nous exigeons de nos gouvernants, doivent respecter nos principes républicains (liberté associative et suppression des tribunaux d'exception).

Dans l'attente, nous cessons de payer nos cotisations ordinaires et nous assumerons collectivement les conséquences juridiques éventuelles qui ne peuvent être que financières et en aucun cas disciplinaires (cf loi du 25 juillet 1985)..

*-\*Les professionnels concernés sont : Médecins (depuis 1940) - Chirurgiens-dentistes (depuis 1940) - Vétérinaires (depuis 1941) - Pharmaciens (depuis 1941) - Sage-femmes (depuis 1945) - Masseurs-Kinésithérapeutes (depuis 2004) - Pédicures-podologues (depuis 2004) - Infirmier-e-s (depuis 2006).*

*-Le présent manifeste est coordonné par le MIOP (Mouvement d'Insoumission aux Ordres Professionnels), 11 Passage de la Main d'Or, Paris - 0749052748 - mmiop2016@gmail.com - blog : miop.pro*